

M. de Boies: Honorables sénateurs, vous l'avez souvent entendu dire, mais nous pensons réellement que la mesure susceptible d'améliorer la situation est le revenu minimum garanti. Je sais que cela occasionnera de grosses dépenses. Certaines personnes quitteront leur travail pour bénéficier de l'assistance sociale; en effet, le chef d'une famille de cinq ou six enfants n'obtiendra pas un salaire équivalent à ce que peut lui fournir l'assistance sociale. Je vous le demande, messieurs, peut-on reprocher à un chef de famille une telle attitude, sachant qu'il tire plus d'avantage de l'assistance sociale que de son travail? En agissant ainsi, il peut au moins faciliter quelque peu la vie de sa famille. Prenons par exemple une famille qui touche \$340 par mois: si le père travaillait, il ne gagnerait probablement que \$200 par mois, la différence étant donc évidemment de \$140 par mois. Je ne leur fais pas de reproche. Il vaut mieux, dans ce cas, s'en remettre à l'assistance sociale; aussi, certains d'entre eux quittent-ils leur travail.

Ils quittent leur travail, disais-je, parce qu'ils savent qu'ils auront plus d'argent comme assistés sociaux, mais sous un régime du revenu minimum garanti, ils ne quitteraient plus leur travail. Disons, par exemple, qu'un célibataire reçoit \$1,800 par an et qu'une mère avec deux enfants en perçoit \$4,800 ou \$3,000. Si un chef de famille a un salaire insuffisant au cours d'une année, il recevra la différence en vertu du régime du revenu minimum garanti. Une partie retournera à l'État sous forme d'impôt sur le revenu. Si un célibataire touche \$1,800 par an, il devra payer sur cette somme un certain montant d'impôt sur le revenu. Beaucoup de familles paieront donc l'impôt sur le revenu. C'est la seule méthode, car c'est au plein emploi, au sens le plus complet du terme, que nous voulons parvenir. Tout comme un certain nombre d'économistes, je pense que le régime du revenu minimum garanti représente le seul moyen pour combattre ou pour abolir la pauvreté et la misère.

Le président: Grâce au plein emploi?

M. de Boies: C'est dans une certaine mesure impossible et utopique, car il faut tenir compte des handicapés physiques et mentaux. Il y aura toujours au moins 3 p. 100 de la population dans l'incapacité de travailler.

Le président: Il y a malentendu. Les personnes dans l'incapacité de travailler et les personnes handicapées ne sont pas susceptibles de chercher un emploi. Il faut donc s'en occuper séparément. Nous traitons pour l'instant des personnes en mesure de travailler.

Mme Grenier: Ne pensez-vous pas, monsieur le sénateur, qu'une bonne partie de notre population n'est pas en mesure de travailler en raison d'un manque d'instruction ou de compétence? Même avec une politique de plein emploi, je pense que bon nombre de personnes se trouveront laissées pour compte et ne réussiraient pas à participer à l'effort général avant au moins quelques années.

Le président: C'est un point à considérer. Vous voulez parler de personnes illettrées et non spécialisées et qui n'ont donc pratiquement pas d'instruction ni une formation quelconque.

Mme Grenier: Oui.

Le président: Mais il faut remarquer que le secteur où le nombre d'offres d'emplois a crû le plus rapidement est l'industrie des services. Or, dans ce secteur, l'instruction n'a pas autant d'importance.

Mme Grenier: Cela dépend, selon que l'on est forcé de s'affilier ou non à un syndicat.

Le président: Les syndicats ne sont pas très nombreux dans l'industrie des services. Il y en a bien dans certains secteurs, mais en nombre restreint. Ces professions sont beaucoup plus accessibles. On y est peu syndiqué, et peu spécialisé et elles sont appelées à offrir de plus en plus d'emplois dans tout le pays. Pourquoi n'offriraient-elles pas de débouchés pendant un certain temps? C'est dans ce secteur que se trouvent les grandes possibilités de développement de l'emploi.

M. de Boies: C'est parce que lorsqu'ils cherchent un nouvel employé, ils exigent qu'il ait terminé la 10^e ou la 11^e année. Cela ne laisse pas beaucoup d'emplois disponibles. Si vous voulez travailler en forêt ou dans une ferme, on ne vous demande pas d'avoir terminé votre 10^e ou votre 11^e année. Même, dans certains endroits, pour être laveur de vaisselle il faut avoir fait la 10^e année, et connaître l'anglais. Nous en arrivons à la conclusion que dans la province de Québec, comme nous l'avons dit dans le mémoire, «we work in English, mais nous chômons en français». («nous travaillons en anglais, mais nous chômons en français.»)

Le sénateur Cook: En toute honnêteté, si dans certains des endroits que vous citez, on exige que vous ayez fait la 6^e année, n'est-ce pas parce que dans l'esprit de l'employeur vous êtes susceptible d'obtenir par la suite une promotion? En d'autres termes, si l'on engage quelqu'un qui n'a qu'une 5^e année, cela signifie qu'il n'aura aucune chance de progresser. Dans beaucoup de ces organisations, vous commencez au bas de l'échelle, mais vous avez la possibilité, si vous vous en montrez capable, de gravir les échelons; non, je pense qu'il n'est pas juste de prétendre qu'il faut avoir terminé sa 11^e année pour pouvoir balayer le plancher. On a toujours la possibilité de progresser.

M. de Boies: Prenez donc le journal et regardez les petites annonces: vous verrez qu'on exige toujours la 10^e ou la 11^e année.

Le président: Lorsqu'il n'y a pas de tension sur le marché, l'employeur essaie d'engager, pour le même prix, des gens aussi qualifiés que possible, souvent beaucoup plus que nécessaire. C'est ce que nous faisons ici. Si vous consultez les conditions d'engagement de l'État, vous voyez que si vous avez tel ou tel diplôme, vous obtiendrez le poste; mais si vous avez les qualités équivalentes vous l'obtiendrez également.

Mme Grenier: Cela se compte à la ligne.

M. de Boies: Monsieur le Président, combien de lignes aviez-vous dans votre demande d'emploi?

Mme Grenier: Puis-je ajouter quelque chose? Lorsqu'il y avait du travail, vous n'étiez pas très exigeant en matière de compétence. L'insécurité se fait plus sentir aujourd'hui parce que l'on peut aisément remplacer un employé par un autre. Je pense qu'après un an ou deux, les industriels ont intérêt à changer leur personnel, de manière à ne pas être obligés de leur payer leur retraite.

Le président: Aujourd'hui, l'employé n'a plus à s'inquiéter, car chacun, qu'il soit instruit ou analphabète, doit verser ses 3 p. 100 pour sa retraite. A une certaine époque, les industriels hésitaient avant d'embaucher quelqu'un, car ils devaient alors lui assurer une retraite. Aujourd'hui, ils transmettent cette charge à l'État. Et cela s'améliorera avec le temps. C'est un gros avantage.

Le sénateur Pearson: Dois-je conclure de votre témoignage d'aujourd'hui que selon vous, on insiste trop sur l'instruction?